



LA MÉTROPOLE ET VOTRE COMMUNE VALORISENT VOS DÉCHETS

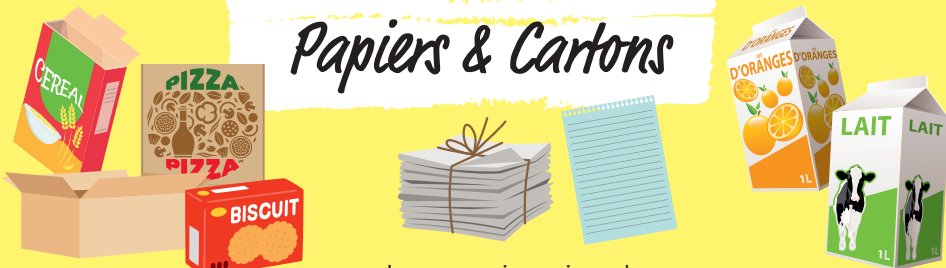
Guide pratique de la collecte

► **MODE D'EMPLOI**



Ville écoresponsable Territoire durable

Pour un meilleur cadre de vie, adoptez le Tri !



Papiers & Cartons

Boîtes et cartons d'emballage

Journaux, magazines, papier, enveloppes, enveloppes Kraft, feuilles colorées ou papiers peints

Briques alimentaires

⚠ ATTENTION ! NON RECYCLÉS ⚠

Je les jette avec les ordures ménagères



Les mouchoirs et essuie-tout



Le masque à usage unique

La collecte de ces flux s'effectue tous les jeudis à partir de 19h jusqu'au vendredi 13h

Verres

Bouteilles

Pots sans couvercle

Bocaux sans couvercle



Vitres et miroirs



Ampoules



Toute la vaisselle



Vases

Le verre sera déposer sur les points d'apports volontaires les plus proches de chez vous ou dans les containers bleus mise en place dans les copropriétés



Plastiques, alu & métaux



Flacons de produits ménagers



Flacons de produits hygiéniques



Flacons de lessive



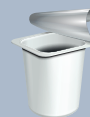
Flacons alimentaires



Bouteilles



Jouets



Pots de yaourt et crème fraîche



Polystyrène et plastiques



Films plastiques



Blisters



Films d'emballages alimentaires



Emballages souples



Sacs plastiques



Canette



Boîte de conserve



Bouteille de sirop



Aérosol



Capsule de café



Film aluminium



Tube de crème



Couvercle de pot



Pile

La collecte de ces flux s'effectue tous les jeudis à partir de 19h jusqu'au vendredi 13h

ATTENTION ! TOUS VOS EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE VIDES AVANT D'ÊTRE TRIÉS !

Ordures ménagères



Les déchets non recyclables ou valorisables en pôle environnemental (anciennement déchèterie) doivent être jetés dans les containers à couvercle vert

Tous les habitants à l'exception des zones en C7 sont collectés 4 fois par semaine.

Les habitants de la zone C7 correspondant aux secteurs suivants CENTRE-VILLE / MOURILLON / PONT-DU-LAS / SAINT-JEAN-DU-VAR seront collectés tous les soirs à partir de 19h.

Un doute ? Un renseignement concernant la collecte ?

Une commande de containers ?

**CONTACTEZ
LE SERVICE ENVIRONNEMENT
AU 04 83 16 67 57**

La collecte

Quels que soient les flux collectés, merci de présenter les containers la veille au soir de 19h et de les (le) rentrer après la collecte.



RAPPEL

La propreté est l'affaire de tous, quelques réflexes et bonnes habitudes permettent d'améliorer chaque jour notre cadre de vie : Vous êtes responsable des containers fournis par votre commune et, à ce titre, vous devez les rentrer après chaque collecte sans exception.

En laissant vos containers dans la rue, vous risquez de vous les faire voler ou se voir dresser un PV.

Les laisser à la vue des passants peut, par ailleurs, les inciter à y déposer leurs propres déchets.

→ Les encombrants

Important : Les encombrants doivent être déposés en priorité sur le pôle environnemental (anciennement déchèterie). Cependant, pour pallier aux difficultés de déplacement de certains usagers, vous pouvez prendre rendez-vous au **04 94 89 70 50** Standard ouvert **du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.**



La collecte a lieu sur la totalité de la commune, toute l'année, **du lundi au samedi (la collecte se poursuit les jours fériés en service minimum).**

→ Les déchets verts

Important : Les déchets verts doivent être déposés en priorité sur le pôle environnemental (anciennement déchèterie). Cependant, pour pallier aux difficultés de déplacement de certains usagers, vous pouvez prendre rendez-vous au **04 94 36 82 50.**

Standard ouvert **du lundi au vendredi de 8h à 17h.**

La collecte a lieu sur la totalité de la commune toute l'année (**service suspendu juillet / août**) : **du lundi au vendredi hors jours fériés et peut s'effectuer en fagot et en sac transparent.**

✓ LES DÉCHETS VERTS ACCEPTÉS

- Les élagages et les branchages, jusqu'à 8 cm de diamètre et 1 m de long en fagot
- Les tontes de pelouse et de gazon (en sac transparent)
- Les déchets issus de l'entretien des jardins (en sac transparent)
- Les feuilles et fleurs mortes (en sac transparent)

✗ LES DÉCHETS VERTS REFUSÉS

- Les souches et troncs d'arbres
- Les troncs de palmiers charaçonnés
- Les déchets de balayage
- Les déchets fermentescibles des ménages
- Les ordures ménagères

LES DÉCHETS DE JARDINS ACCEPTÉS SONT LIMITÉS À 2M³ PAR FOYER ET PAR DEMANDE

RAPPEL

Rappel : chaque riverain doit maintenir propre l'espace public au droit de sa façade, la ville de Toulon ayant renoncé au désherbage chimique pour un plus grand respect de l'environnement et de la santé, l'implication et la participation de tous les riverains- citoyens permettront de limiter la présence des herbes sur la voie publique.



Pôle environnemental ▶ MODE D'EMPLOI

À votre disposition 7 jours sur 7, la ville de Toulon possède un pôle environnemental (anciennement déchèterie).

**SERVICE GRATUIT
RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS**

→ Jours et horaires d'ouverture

Pôle environnemental

Chemin de Tombouctou
Quartier Lagoubran
83200 Toulon
Du lundi au vendredi :
8h-12h15 / 13h15-17h
Samedi : 8h-17h NON STOP
Dimanche : 8h-12h
Contact : 04 94 87 98 05

**SITE FERMÉ
LES JOURS FÉRIÉS**



**10 pôles environnementaux métropolitains
2 aires de déchets verts**

✓ LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- Encombrants mélanges
- Ferraille
- Encombrants bois – Bois propre
- Déchets-verts
- Gravats
- Plâtre
- Cartons
- Verre/verre plat
- Pneus
- Piles
- Capsules de café
- Radiographies
- Bouteilles de gaz
- Extincteurs
- Huiles alimentaires
- Huiles de vidange
- DEEE (Déchets électriques / électroniques / électroménagers)
- Eco mobiliers (meubles, lit, sommier, tables etc. toutes matières confondues)
- Déchets ménagers chimiques (pots de peinture, solvants, produits phytosanitaires, etc..)
- Textiles
- Cartouches d'encre

✗ LES DÉCHETS REFUSÉS

- Cadavres d'animaux
- Ordures ménagères résiduelles
- Déchets putrescibles à l'exception des déchets verts
- Engins immatriculés
- Déchets phytosanitaires professionnels
- Déchets d'amiante
- Produits radioactifs
- Engins explosifs et fusées de détresse
- Déchets non refroidis
- Déchets industriels
- Matériaux infestés de termites, déchets verts infestés du charançon rouge
- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- Médicaments

Cette liste n'est pas limitative et l'agent du pôle environnemental est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger pour l'exploitation, ou qui sont dans des contenants non identifiables.

→ Les nouvelles cartes d'accès



Depuis le 4 octobre 2021 les nouvelles cartes d'accès aux pôles environnementaux métropolitains sont disponibles.

Vous pouvez également vous rendre sur le portail numérique ci-dessous et effectuer votre demande en ligne à l'adresse suivante : dechetteries.metropletpm.phaseo.fr

Votre future carte d'accès aux pôles environnementaux sera valable sur l'ensemble des communes de la Métropole (sauf Saint-Mandrier-sur-Mer)

Afin de renouveler votre ancienne carte ou de vous inscrire pour la première fois, il suffit de vous rendre sur le site référencé par votre commune avec les documents suivants : pièce d'identité, justificatif de domicile au même nom, carte grise du véhicule à enregistrer et votre carte d'accès actuelle (si vous en possédez une).

Pour info :

La nouvelle carte délivrée ne prendra en compte qu'un seul véhicule. Les jours, horaires et conditions d'accès (passages et volumes) sur les sites restent inchangés.

ENSEMBLE *Préserveons les mers et les océans*

En mer j'adopte l'éco-attitude, je conserve mes déchets jusqu'à mon arrivée à terre

QUAND UN DÉCHET EST JETÉ À LA MER, VOICI CE QU'IL SE PRODUIT



Pile > **8000 ans** • Bouteille et bocal en verre > **4000 ans** • Filet de pêche > **600 ans**
Sac plastique > **500 ans** • Serviette hygiénique, couche de bébé > **450 ans** • Canette aluminium > **200 à 500 ans** • Pneu > **100 ans** • Boîte de conserve > **50 à 100 ans**
Gobelet en plastique > **50 ans** • Textile > **30 à 40 ans** • Bois > **1 à 3 ans** • Mégot de cigarette > *avec filtre* **1 à 3 ans** / *sans filtre* **3 à 4 mois** • Papier-carton > **2 mois à un an**



**STOP À LA POLLUTION,
IL Y A URGENCE !**



**FINI L'INCIVILITÉ, je deviens un éco-citoyen
engagé pour préserver mon cadre de vie !**



MÉTROPOLE
Toulon PROVENCE MÉDITERRANÉE

www.metropoleTPM.fr @metropoleTPM

